



COAMF

Journée québécoise de la médiation familiale

Caroline Paquet, psychologue, et Lorraine Fillion, travailleuse sociale, médiatrices familiales pour le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF)

16 octobre 2016

Le partage du temps de vie des enfants en médiation familiale

Un parent ne garde pas son enfant, il vit avec lui.

Au moment de la séparation, les parents ont une multitude de décisions à prendre. Celle des modalités du partage du temps de vie des enfants en est une de la plus grande importance. Il importe donc de la traiter avec soin. Le médiateur est un professionnel formé pour accompagner les parents dans la construction du calendrier en fonction de plusieurs critères, dont les besoins de chaque enfant, les forces des parents et leurs disponibilités. Il aborde généralement le sujet en deux temps, soit le partage du temps de vie régulier et les événements spéciaux, soit les fêtes, les congés et les imprévus.

L'étape préalable au choix des modalités du partage du temps de vie régulier des enfants consiste à réfléchir et échanger ensemble à propos des besoins des enfants et de ceux des parents. L'espace de la médiation permet de faire cet exercice fondamental pour favoriser une saine

adaptation de l'enfant. Trop souvent, les couples se présentent avec des positions fermes à ce sujet, ce qui risque d'engendrer une négociation centrée sur ces positions. En plaçant les besoins des enfants au coeur de la décision, en utilisant les forces complémentaires de chacun, ils en arrivent plus facilement à des ententes.

Pour déterminer les besoins des enfants, le médiateur pose des questions. Il pourrait demander : d'après ce que vous connaissez de vos enfants, combien de temps peuvent-ils être séparés de l'un ou l'autre de leurs parents ? Qu'est-ce que les enfants ont connu dans l'implication de chacun des parents dans leur vie ? Qu'est-ce que vous souhaitez faire autrement ? Comment assurer une continuité pour les enfants ? Qu'est-ce qui est important pour vos enfants ? Bien que les enfants soient une priorité, les besoins des adultes doivent aussi être pris en considération.

On se demandera : comme adulte, dans quelle mesure puis-je être disponible pour répondre aux besoins de mes enfants ? Qu'est-ce qui est important pour moi ? Quelles sont les forces de chacun des parents sur lesquelles nous pouvons miser ?

Les réponses aux questions ne sont pas nécessairement les mêmes pour les deux parents, ceux-ci expriment d'ailleurs très souvent des perceptions différentes. Le médiateur les aide à identifier les besoins et s'assure que l'exercice se fasse dans le respect.

Une fois les besoins identifiés, des options sont générées. On fait habituellement des scénarios qui peuvent s'étaler sur un cycle d'une semaine, de deux semaines ou plus. Parfois, les gens ont une idée préconçue, comme s'il existait deux formules : une garde partagée avec une alternance de sept jours consécutifs avec chacun des parents ou une garde exclusive où l'enfant est avec un parent une fin de semaine sur deux et le reste du temps avec l'autre. Le médiateur aide les parents à explorer plusieurs formules, car il en existe une multitude. Malgré des horaires de travail atypiques ou des distances importantes entre le domicile de chacun des parents, on peut trouver des solutions créatives.

Il est important de savoir qu'une garde partagée ne signifie pas nécessairement une répartition égale du temps entre les deux parents, elle peut se distribuer dans une proportion allant jusqu'à 60 % du temps avec un parent et 40 % avec l'autre. Un calendrier prévoyant 6 jours/14 avec un parent et 8 jours/14 avec l'autre serait une garde partagée.

Après avoir généré des options, on évalue les scénarios à la lumière des besoins identifiés préalablement. Les parents choisissent ensemble celui qui convient le mieux. Parfois l'atteinte d'une entente est facile, d'autres fois, des compromis sont nécessaires. Il est également possible que les parents aient besoin de temps pour réfléchir avant de prendre une décision aussi importante. Il arrive que des parents fassent le choix de mettre une solution à l'essai et qu'ils conviennent de la réévaluer quelques mois plus tard. Afin de bien voir si une formule répond aux besoins des enfants, un minimum de trois mois est souvent nécessaire. Le médiateur s'assure que la prise de décision se fasse d'une façon libre et éclairée pour chacun.

Dans certains cas, lorsque les enfants sont très jeunes, qu'ils ont un tempérament particulièrement anxieux ou que le partage du temps de vie diffère beaucoup de ce qu'ils ont connu pendant la vie commune des parents, par exemple si un parent était très peu présent au quotidien, on prévoira un plan d'introduction graduelle de la formule choisie. Cette méthode permet une meilleure adaptation de l'enfant, elle peut s'étendre sur quelques mois ou même sur une année.

Le partage des événements spéciaux suit le même processus, soit l'étude des besoins, l'élaboration d'options, l'évaluation des options et l'élaboration d'une entente. En général, les événements spéciaux traités sont les suivants :

- Congé des Fêtes
- Congés scolaires (relâche, journées pédagogiques, congés fériés)
- Anniversaires (des enfants, des parents, fête des mères et fête des pères)
- Vacances d'été
- Halloween
- Rendez-vous médicaux (médecin, dentiste...)

Dans la même veine, les parents prévoient des ententes pour faire face aux imprévus. Par exemple si un parent a un empêchement pour aller chercher un enfant, si un enfant est malade, si un parent est absent pendant son temps de vie... On ne peut tout prévoir, mais on s'efforce de bâtir un plan parental efficace.

D'autres événements spéciaux peuvent faire l'objet d'ententes. Pour chacun des moments, les parents se demanderont : Qu'est-ce qui est important pour notre enfant ? Est-ce qu'il y a une tradition importante pour lui, pour chacun de nous avec nos familles respectives ou nos pratiques religieuses ?

Que ce soit pour le partage du temps de vie régulier ou les événements spéciaux, les parents prévoient également le moment des transitions : qui va chercher ou conduire les enfants, à quelle heure, où?

Certains parents optent pour un style de coparentalité plus conviviale, avec beaucoup de souplesse, qui nécessite de se parler régulièrement. Dans un contexte où les parents s'entendent bien, cette façon de faire peut être fonctionnelle. Toutefois, la majorité des parents n'est pas en mesure d'atteindre un tel niveau de communication et c'est normal. Il est important de se donner des objectifs de coparentalité réalistes et de s'assurer d'établir une communication fonctionnelle. Plus les tensions sont importantes et la communication conflictuelle, plus les parents devraient privilégier une formule détaillée où un maximum d'éléments sont prévus. Dans tous les cas, les ententes prises en médiation seront l'outil utilisé en cas de difficulté.

Les enfants apprécient savoir que leurs parents ont pris des ententes pour eux, dans leur intérêt. Ils s'adaptent beaucoup plus facilement au fait d'avoir deux maisons lorsqu'ils savent que les ententes font consensus entre leurs parents. Le fait d'avoir un plan pour le partage du temps de vie est sécurisant pour les enfants.